

137R

Société par actions simplifiée au capital social de 20.100 euros
Siège social : 71 avenue Antoine de Saint-Exupéry – 76230 Bois-Guillaume
953 070 935 RCS Rouen

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 23 FEVRIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
LE VINGT-TROIS FEVRIER,

I. La soussignée :

Madame Chantal Lavis, de nationalité française, née le 8 mars 1959 à Vanves (92), demeurant 31, rue Villiot – 75012 Paris, agissant en qualité de président de la Société (le « **Président** »).

II. Après avoir rappelé que :

- par décisions unanimes des associés en date du 1^{er} décembre 2025 (les « **Décisions Unanimes** »), les associés de la Société ont notamment décidé (i) la modification de la dénomination sociale de la Société et (ii) la refonte complète des statuts de la Société (les « **Statuts Refondus** »), lesdites décisions devant prendre effet à la date de réalisation effective des projets de cession visés dans les Décisions Unanimes (les « **Projets de Cession** ») ;
- Les Projets de Cession étant intervenus ce jour, il convient dès lors d'en constater la prise d'effet et de mettre en œuvre les autorisations données dans le cadre des Décisions Unanimes.

III. A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des conditions dans lesquelles les décisions sont prises ;
2. Constatation de la modification de la dénomination sociale de la Société ;
3. Constatation de l'adoption de la refonte des statuts ; et
4. Pouvoirs pour formalités.

IV. A pris les décisions suivantes :

1. APPROBATION DES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES DECISIONS SONT PRISES

Le Président **décide**, en tant que de besoin, d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité), **déclare** avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à son information et ce conformément à la loi, aux règlements et aux statuts de la Société, préalablement à l'adoption des décisions qui suivent et renonce à se prévaloir de l'absence de tout délai de convocation ou de tout droit de communication préalable.

Cette décision est adoptée par le Président.

2. CONSTATATION DE LA MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE

Le Président, compte tenu de la réalisation des Projets de Cession en date de ce jour et des pouvoirs consentis à son profit dans le cadre des Décisions Unanimes,

constate que la dénomination sociale de la Société, actuellement dénommée « **137R** », est modifiée à compter de ce jour et devient : « **Rydge Notaires** ».

Cette décision est adoptée par le Président.

3. CONSTATATION DE LA REFONTE DES STATUTS

Le Président, compte tenu de la réalisation des Projets de Cession en date de ce jour et des pouvoirs consentis à son profit dans le cadre des Décisions Unanimes,

constate l'entrée en vigueur des Statuts Refondus tels que figurant en Annexe 1 des présentes.

Cette décision est adoptée par le Président.

4. POUVOIR POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Président **décide** de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités prescrites par la loi relativement aux décisions adoptées aux termes des présentes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de la Société.

[PAGE DE SIGNATURE A SUIVRE]

[PAGE DE SIGNATURE]

Signé électroniquement, le 23 février 2026,

Signé par :

F832EA5E4DE54EA...

Madame Chantal Lavisse,
Président de la Société